

Direction de la Propreté et de l'Eau

2019 DPE 14 Subventions (74 080 euros) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En juin 2014, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité un vœu positionnant la Ville de Paris sur une trajectoire « zéro déchet » constituant l'un des axes majeurs en faveur de l'économie circulaire et de la transition écologique, afin de transformer la capitale en une cité durable, solidaire, responsable et résiliente.

Cette ligne directrice engage la municipalité dans une dynamique ambitieuse de réduction significative des quantités de déchets collectés et de tri, recyclage et valorisation de ceux qui n'ont pu être évités, dans le but de préserver les matières premières, de supprimer le recours à l'enfouissement et de réduire l'incinération.

Par délibération en date des 8, 9 et 10 juillet 2019, (délibération 2019 DPE 13), le Conseil de Paris a décidé d'attribuer des subventions pour un montant total de 419.465 € à 10 associations gestionnaires de recycleries et d'autoriser la Maire de Paris à signer les conventions correspondantes. Or des associations autres que les recycleries œuvrent également sur le territoire parisien à la prévention et à la réduction des déchets. Aussi, des soutiens supplémentaires de la Ville de Paris à ces structures permettraient d'étendre les actions menées au bénéfice des citoyens en faveur du zéro déchet et ainsi de participer plus amplement à la stratégie municipale.

En effet, les actions menées par ces associations contribuent directement aux enjeux de réduction des déchets et s'inscrivent plus particulièrement, dans les problématiques de suppression des produits plastiques à usage unique, de l'allongement de la durée de vie des produits et de l'accompagnement des projets « zéro déchet ». Au-delà de leur contribution directe à la réduction des déchets, ces structures sont également d'excellents vecteurs de sensibilisation à un mode de vie plus responsable à travers les ateliers, animations et événements qu'elles organisent. Enfin, elles participent également au développement économique des territoires où elles sont implantées, en réalisant des partenariats avec les acteurs locaux et en créant des emplois non délocalisables essentiellement à destination des personnes en difficulté. Ces associations parisiennes remplissent donc une véritable mission de service public et bénéficient à ce titre, du soutien de la collectivité parisienne.

Aussi, il est proposé de subventionner les 6 structures suivantes qui ont sollicité un soutien financier de la Ville de Paris pour mettre en œuvre leurs actions ou accompagner le développement de leur activité.

Dans l'objectif de restreindre l'usage des produits plastiques à usage unique, il est proposé de soutenir les actions des 3 associations suivantes :

Point d'Information Médiation Multi Services (PIMMS)

Depuis 20 ans, les Points d'Information Médiation Multi Services (PIMMS) sont des lieux d'accueil ouverts à tous, interfaces de médiation entre les populations et les services publics. Actuellement, cinq PIMMS exercent leurs activités sur la Ville de Paris à raison d'une antenne dans les 12^{ème} (181 avenue Daumesnil), 15^{ème} (22 rue de la Saida) et 20^{ème} (15 cité Champagne) arrondissements et de deux antennes dans le 18^{ème} arrondissement (11 avenue de porte de Montmartre et 3 bis rue Jacques Kable).

L'objectif du projet est d'intervenir auprès de publics précaires qui viennent pour la plupart de pays étrangers où la qualité de l'eau du robinet n'est pas assurée, afin de les informer et de les encourager à remplacer l'eau achetée en bouteille par l'eau du robinet.

Les médiateurs argumenteront sur trois enjeux : écologique, économique et sanitaire, en apportant aux personnes sollicitées des éléments marquants et favorisant la prise de conscience, comme le coût financier de l'eau en bouteille par rapport à l'eau du robinet, le poids de plastique engendré par leur consommation, le poids porté... Les médiateurs chercheront ainsi, à lever les freins à la consommation de l'eau du robinet. À la fin de l'entretien, un dépliant reprenant les gains en termes d'économies financières et de réduction de plastique, associés aux pratiques du foyer sensibilisé, sera laissé. Les entretiens, qui seront réalisés par une équipe de 4 médiateurs pendant 26 demi-journées, se dérouleront d'octobre 2019 à avril 2020 sur les 11^{ème}, 13^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Les quartiers prioritaires, les endroits de fort passage et notamment les marchés constitueront des lieux d'intervention privilégiés sur ces arrondissements.

Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec PIMMS la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2019, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.160 euros.

Bas les Pailles

L'association Bas Les Pailles, créée en 2017, a pour but principal de sensibiliser au problème que représente le plastique à usage unique, à travers des actions visant à obtenir l'interdiction des pailles en plastique en France. Elle compte actuellement 64 adhérents et 8 bénévoles actifs.

Le cœur de la mission est la sensibilisation de tous les publics à la pollution plastique de notre environnement et de la faune et la flore marine en particulier. L'association accompagne également les professionnels de l'hôtellerie restauration à réduire leur consommation de plastique à usage unique, engagement valorisé à travers la labellisation Bas Les Pailles.

Les activités de l'association sont ainsi réparties en 4 domaines : Évènements grand public (30%) sous la forme d'ateliers, de conférences ou d'actions de terrain visant à sensibiliser à la pollution plastique ; Sensibilisation des commerces (30%) en les incitant à s'engager à ne plus utiliser de pailles en plastique et en les sensibilisant lors de la première « journée internationale sans paille » (2 février 2018) durant laquelle une trentaine de commerces du 4^{ème} arrondissement ont été sensibilisés à la question des déchets plastiques ; Plaidoyer (30%) avec la création d'une pétition demandant une législation sur les pailles en plastique et qui a recueilli plus de 176 000 signatures ; Recherche sur le recyclage (10%) afin de trouver des solutions de valorisation pour les petits plastiques.

Le projet « Promouvoir l'engagement citoyen pour l'environnement tout au long de la vie » vise à valoriser l'éducation à l'environnement par le biais d'actions grand public récurrentes, qui seront organisées mensuellement tout au long de l'année dans différents quartiers des 10^{ème}, 11^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Enfin, il prévoit d'organiser dans 5 écoles primaires des quartiers de « Belleville » (10^{ème}/20^{ème}) et « Fontaine aux Rois » (10^{ème}/11^{ème}) des ateliers d'éducation à la citoyenneté écologique.

Afin de soutenir ce projet, je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association Bas les Pailles, la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2019, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros.

Surfrider

Depuis plus de 25 ans, Surfrider Foundation Europe protège, sauvegarde et met en valeur les océans et agit au quotidien pour lutter contre les atteintes à l'environnement littoral.

Partant du constat que 80% des déchets polluant les mers et océans ont une origine continentale, Surfrider Foundation est aussi présent à Paris. Surfrider Paris agit donc pour la protection et la qualité de l'eau, des canaux et de la Seine par la sensibilisation et la collecte de déchets.

Le projet « Reset Your Habits », démarré en janvier 2019 et prévu jusqu'à décembre 2019, a pour objectif la sensibilisation des citoyens à la pollution liée aux bouteilles en plastique afin d'éveiller les consciences et d'impulser un changement comportemental.

Il vise également à conseiller et à appuyer la mobilisation de l'antenne bénévole parisienne située au 26 bis, rue Ordener Paris 18^{ème} : activités pédagogiques sensibilisant à l'impact des bouteilles plastiques et promotion des gourdes, soutien à la mise en place de systèmes de consigne menés par l'antenne bénévole Paris.

De nouveaux outils de sensibilisation seront créés, notamment de nouveaux visuels, traitant de la pollution plastique et des alternatives existantes, des « fausses bonnes idées » tel que le plastique biodégradable, de la promotion de l'application « Ocean's zero ».

Dans le cadre de ce projet « Reset Your Habits », un événement grand public sur la pollution plastique et ses alternatives a déjà été organisé le 08 juin 2019 à Paris, lors de la journée mondiale de l'océan.

Pour atteindre ses objectifs l'association mobilise une équipe de campagne réunissant des salariés de tous pôles (communication, mobilisation, lobby, éducation, développement et collecte).

Afin de soutenir l'action de cette association, je vous propose de m'autoriser à signer avec Surfrider Foundation, la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2019, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros.

Par ailleurs, dans l'objectif d'allonger la durée de vie des produits, il est proposé de soutenir l'action des 2 associations suivantes :

Halte à l'Obsolescence Programmée (HOP)

Née à Paris en 2015, l'association HOP s'est donnée comme mission de promouvoir une société durable en luttant contre l'obsolescence programmée. Elle agit pour fédérer les citoyens en les sensibilisant sur ces thématiques afin d'influencer les décideurs publics et les entreprises dans le but d'améliorer la réparabilité et la durabilité des produits. Depuis 2017, l'association s'est structurée avec diverses actions autour de la sensibilisation du grand public et le travail d'influence des décideurs publics et privés. Ainsi, elle s'organise en plusieurs pôles d'activités afin d'animer la communauté de bénévoles qui participent activement aux missions de l'association : lobbying citoyen, communication, sensibilisation scolaire et autres, juridique, enquête des produits du quotidien, observatoire.

Dans son projet, HOP propose un plan d'action stratégique de communication et de sensibilisation à destination des Parisiens. Ce plan prévoit l'investissement dans la diffusion et la performance de l'outil « Produits Durables» (www.produitsdurables.fr). Ce site internet propose de conseiller le consommateur à acheter durable, prolonger la vie de ses produits afin d'éviter le gaspillage des ressources et influencer les fabricants à mieux concevoir leurs produits. L'outil serait donc perfectionné grâce à de nouveaux supports de communication (visuels, vidéos, ...), à la création de nouveaux contenus, au développement web pour améliorer l'expérience utilisateur... Afin de toucher le plus grand nombre de Parisiens, le

plan prévoit aussi, de créer une vidéo ou un court métrage sur les solutions de l'économie circulaire et de la durée de vie des produits, ainsi que l'organisation d'une exposition dénommée «inusables». Pour atteindre ses objectifs, l'association mobilise 2 salariées et 20 bénévoles, depuis avril 2019.

Afin de soutenir l'action de cette association, je vous propose de m'autoriser à signer avec HOP la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2019, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros.

Cyclofficine

L'association a pour but premier de promouvoir l'usage du vélo en ville, en s'appuyant sur des actions sociales, environnementales et économiques.

Créée en 2010, la Cyclofficine de Paris ouvre les portes de son premier atelier en 2012 rue Pierre Bonnard (quartier Saint Blaise 20^{ème}) et son second site en 2014, sis au 3 rue de Noisy-le-Sec 20^{ème}.

Après une période de développement entre 2012 et 2016 (jusqu'à 1500 adhérents) et suite à l'émergence d'ateliers dans plusieurs arrondissements, l'association a trouvé un équilibre à environ 990 adhérents. Elle partage ses valeurs et son expérience avec ses associations « sœurs », la Cyclofficine de Pantin et la Cyclofficine d'Ivry.

Elle sensibilise les habitants de ces quartiers parisiens à la culture vélo et à l'apprentissage de la mécanique du cycle, en permettant à ses membres d'entretenir et réparer leur vélo en toute autonomie. L'aide et les conseils des salariés et des bénévoles de l'association permettent aux adhérents d'avancer dans leur apprentissage. En cela, l'association favorise les échanges de savoir-faire et crée du lien social. De plus, la Cyclofficine met en œuvre une filière de réemploi des cycles afin de limiter le gaspillage.

À travers ses deux ateliers situés dans les Quartiers Prioritaires de la Ville cités ci-dessus, la Cyclofficine de Paris offre des lieux ressources pour apprendre à réparer et entretenir son vélo. Elle encourage les cyclistes à faire durer leur vélo le plus longtemps possible et à le réparer à partir de pièces issues du recyclage d'épaves vélos récupérés en déchetterie. Elle essaime cette manière de faire lors de ses ateliers d'autoréparation en pied d'immeuble. Les bourses de vélos, grands rassemblements de cyclistes averti.es ou « du dimanche », sont quant à elles des invitations à échanger plutôt qu'à acheter neuf.

Le projet des « mercredis, c'est mécanique pour tous » comprend la pérennisation des dispositifs d'ouverture aux familles les plus modestes, le renforcement de la présence salariée les mercredis après-midi afin de mieux accueillir les publics, la communication accrue sur les activités auprès des écoles du quartier et des structures recevant des jeunes publics : un flyer à destination des familles créé par les jeunes, l'organisation d'événements festifs de type goûter « disco Jus » faits à partir de fruits récupérés et mixés avec un vélo mixeur, le développement de dispositifs ludiques à destination des très jeunes enfants, l'animation de sessions de formation à la mécanique de base dit «B-A-BA de la mécanique» à destination des enfants sans adhésion et la conception d'un établi à leur portée avec les outils les plus basiques.

Le projet est mis en place depuis la rentrée de septembre 2019. Les ateliers sont programmés tous les mercredis après-midi. Un événement festif se déroulera lors du mois de l'Économie sociale et solidaire (ESS) en novembre 2019 : jeux autour du vélo, essai de « vélos bizarres », atelier de création d'objets à partir de pièces détachées, cyclo-jus, braderie de vélo-enfant à prix libre, ...

Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec La Cyclofficine Paris, la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2019, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros.

Enfin, dans l'objectif d'accompagner les projets « zéro déchet », il est proposé de soutenir les actions de l'association suivante :

Pik Pik

Pik Pik Environnement œuvre depuis 2008 pour la promotion et le développement de l'éducation à l'environnement en général, et plus particulièrement la diffusion d'informations et l'éducation aux bons comportements dans les domaines de la gestion des déchets, l'économie d'énergie, les pollutions intérieures et la santé environnementale, la valorisation de ressources naturelles telle que l'eau, ceci auprès du grand public et plus particulièrement des jeunes, des entreprises et des collectivités.

Le projet « Rue Zéro Déchet » du 10^{ème} arrondissement prévoit la coordination des actions existantes et le pilotage du collectif des acteurs engagés sur la Rue Zéro Déchets. Des outils de communication seront ainsi produits et diffusés aux différents types de cibles (commerçants, entreprises, collectifs de particuliers), sur la base des outils existants et du savoir-faire d'animation de l'association. En outre, l'association assurera des animations (ateliers DIY/upcycling...) ou des formations à des techniques de sensibilisation auprès des différents publics (particuliers résidents, commerçants/restaurateurs, entreprises/bureaux, écoles/institutions) pour qu'ils puissent eux-mêmes poursuivre les actions de sensibilisation et pérenniser les bons gestes. Enfin, Pik Pik participera à l'organisation des temps forts du projet en concertation avec les différents acteurs (fête de rentrée des classes, Noël).

Afin de soutenir l'action de l'association, je vous propose de m'autoriser à signer avec Pik Pik Environnement, la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, pour l'exercice 2019, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 19.920 euros.

Pour l'année 2019, il vous est donc proposé d'attribuer ces subventions pour le soutien de 6 associations engagées dans la réduction des déchets, pour un montant total de 74.080 euros.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de fonctionnement de la ville de Paris de l'année 2019.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris